



Systeme de Gestion de la Sécurité

MANUEL DE L'AÉRO CLUB ACPC CHOLET



Fédération Française Aéronautique



Comité Régional Aéronautiques Pays de la Loire



Table des matières

0. PREAMBULE	3
0.1 Liste des pages en vigueur	3
0.2 Historique des amendements.....	4
0.3 Mise à jour des documents.....	5
03.1 <i>Méthode d'actualisation</i>	5
03.2 <i>Méthode d'archivage</i>	5
1. Organisation générale	6
1.1 Adhésion au système fédéral	6
1.2 Convention avec le CRA Pays de la Loire.....	7
1.3 Organisation au sein de l'Aéro-club ACPC de Cholet	8
1.3.1 <i>Conseil d'administration</i>	8
1.3.2 <i>Adaptation des statuts</i>	8
1.3.3 <i>Organisation de la structure SGS</i>	9
2. Actions et management.....	11
2.1 Acte d'engagement du président.....	11
2.2 Définition d'une politique générale – Programme d'actions.....	12
2.3 Bilan initial.....	13
2.4 Plan d'actions – Présentation des mesures.....	13
2.5 Mesures de performance et indicateurs	13
2.6 Recueil et exploitation des dysfonctionnements	14
2.7 Association des structures statutaires	14
2.8 Promotion de la prévention et du système	15
3. Moyens retenus	15
3.1 Moyens humains liés au système fédéral.....	15
3.2 Moyens humains de l'Aéro-club ACPC de Cholet.....	16
3.3 Moyens techniques	16
4. Relation avec l'autorité	17
4.1 Suivi interne	17
4.2 Visites par l'autorité.....	17
5. Annexes	18
5.1 Fiche de notification de dysfonctionnement.....	18
5.2 Grille de suivi interne	19



0. PREAMBULE

0.1 Liste des pages en vigueur

Edition n° 1	Date : 14/12/2013
--------------	-------------------

N° de page	N° d'amendement	Date	N° de page	N° d'amendement	Date
1	0	14/12/2013	25		
2	0	14/12/2013	26		
3	0	14/12/2013	27		
4	0	14/12/2013	28		
5	0	14/12/2013	28		
6	0	14/12/2013			
7	0	14/12/2013			
8	0	14/12/2013			
9	0	14/12/2013			
10	0	14/12/2013			
11	0	14/12/2013			
12	0	14/12/2013			
13	0	14/12/2013			
14	0	14/12/2013			
15	0	14/12/2013			
16	0	14/12/2013			
17	0	14/12/2013			
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					

	Nom	Service	Référence	Date
Approbation par l'autorité				



0.2 Historique des amendements

En cas d'évolution du Système de Gestion de la Sécurité, l'ensemble des pages à insérer, y compris la nouvelle page d'amendement, sont diffusées. L'utilisateur du manuel doit retirer du manuel les pages « à supprimer » et insérer les pages « à insérer ».

Chaque page d'amendement doit être conservée dans le manuel jusqu'à l'édition suivante.

Les pages descriptives des nouvelles éditions doivent être conservées indéfiniment.

Edition N° :	Amendement N° :	Date :
1	0	14/12/2013

Classification de l'amendement :	Majeur <input checked="" type="checkbox"/>	Mineur <input type="radio"/>
----------------------------------	--	------------------------------

Pages à supprimer	Pages à insérer	Description succincte des évolutions

	Nom	Service	Référence	Date
Approbation par l'Autorité :				



0.3 Mise à jour des documents

03.1 Méthode d'actualisation

Chaque page du présent document fait l'objet d'une référence et d'une validation.

Le document étant évolutif, son actualisation est prévue sur les mêmes bases que celles des autres manuels de l'ATO, c'est à dire Manuel d'Exploitation et Manuel de Formation.

L'ACPC a choisi de réaliser le manuel sous forme numérique, et de la transmettre par mail à l'autorité et aux adhérents.

C'est donc :

La commission sécurité qui proposera et rédigera les mises à jour souhaitées.

Le président qui validera ces mises à jour

Le HT qui en assurera la diffusion et le suivi.

Le correspondant prévention qui informera les adhérents de ces évolutions.

Comme pour les autres manuels, les modifications mineures feront l'objet d'une transmission annuelle.

Les modifications majeures feront l'objet d'une transmission au coup par coup, et ne pourront être mises en œuvre qu'après approbation par l'autorité. La transmission sera réalisée via Internet.

Liste des acronymes utilisés dans ce manuel :

- **ATO** : Organisme de Formation approuvé _ *Approved Training Organisation*
- **FI** : Instructeur de vol _ *Flight Instructor*
- **REX** : Retour d'Expérience
- **HT** : Responsable Pédagogique
- **SGS** : Système de Gestion de la Sécurité
- **FFA** : Fédération Française Aéronautique
- **CRA** : Comité Régional Aéronautique
- **CRAPL** : Comité Régional Aéronautique des Pays de la Loire
- **ACPC** : AéroClub du Pontreau de Cholet

03.2 Méthode d'archivage

Le support étant numérique, le document sera sauvegardé au sein de l'ATO sur l'ordinateur du service administratif.

Le Responsable pédagogique réalisera par ailleurs une sauvegarde lors de chaque actualisation.



1. Organisation générale

1.1 Adhésion au système fédéral

Afin de mettre en place son Système de Gestion de la Sécurité (S.G.S.) avec la meilleure efficacité, l'Aéro-club ACPC de Cholet a décidé d'adhérer au programme S.G.S. élaboré par la FFA.

A cette fin, l'ACPC s'inscrit dans la démarche présentée dans l'engagement ci-dessous.

ENGAGEMENT DE LA FFA DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE SECURITE

La Fédération Française Aéronautique attache une attention majeure à la prévention des accidents et incidents qui peuvent affecter les aéro-clubs et leurs pilotes.

Les aéro-clubs doivent définir et mettre en œuvre un système de gestion de la sécurité dans le cadre de l'obtention de leur approbation ATO.

Considérant que la portée et l'efficacité de ces actions seraient largement accrues si elles s'inscrivaient dans un système global, et afin d'améliorer au mieux la prévention, la FFA a décidé d'organiser et structurer au niveau national le système de gestion de la sécurité.

De nombreuses actions sont déjà réalisées, et de nombreux moyens et outils sont actuellement utilisés. Une stratégie générale va permettre d'utiliser les dispositions existantes en les complétant en tant que besoin afin d'obtenir un niveau de performance nettement supérieur à celui qu'on pourrait attendre en cas de mise en place de SGS indépendants au sein de chaque aéro-club.

Les principales orientations sont :

L'engagement de la FFA à privilégier constamment l'amélioration de la sécurité

L'engagement des Comités Régionaux Aéronautiques, via une convention avec la FFA à aider les aéro-clubs à améliorer leur niveau de sécurité

L'engagement de chaque aéro-club, via une convention avec le CRA, à mettre en œuvre les dispositions permettant d'améliorer constamment leur niveau de sécurité.

Les travaux de la Commission Sécurité de la FFA, à destination des aéro-clubs

La veille réglementaire, assurée via la newsletter FFA

Le développement des actions du correspondant Sécurité des Comités Régionaux Aéronautique, en lien direct avec les aéro-clubs

Le développement des actions de prévention au sein de chaque aéro-club autour d'un correspondant spécifique.

Des moyens complémentaires notamment des actions de formation des divers correspondants et la mise à disposition d'outils d'analyse actualisés.

La Fédération Française Aéronautique, considérant que cette approche nouvelle est une avancée majeure en prévention pour ses licenciés et associations affiliées et pour l'aviation légère en général, a décidé de s'engager au plus haut niveau afin de permettre que tous les vols puissent être réalisés avec le meilleur niveau de sécurité.

Le Président de la Fédération Française Aéronautique

Jean Michel OZOUX



1.2 Convention avec le CRA des Pays de la Loire

Dans le cadre du système général précité, l'ACPC a passé la convention suivante avec le Comité Régional Aéronautique des Pays de la Loire :

ENGAGEMENT DU COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE DES PAYS DE LA LOIRE CONVENTION AVEC LES AERO-CLUBS

La Fédération Française Aéronautique a décidé de s'impliquer dans la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité au sein de chaque aéro-club.

Cet engagement nécessite l'aide de toutes les strates de la FFA, dont les CRA.

Dans ce cadre, le Comité Régional Aéronautique des Pays de la Loire s'engage à s'impliquer dans cette stratégie afin de permettre l'amélioration constante du niveau de sécurité des vols réalisés au sein de chacun des aéro-clubs régionaux.

A cette fin, le CRAPL apportera une aide aux clubs de sa région en:

- Assurant la promotion de la prévention auprès de chacun des aéro-clubs de la région
- Assurant la promotion de la prévention auprès de ses organismes de tutelle
- Assurant un suivi des actions de prévention régionales lors de chacune de ses réunions
- Disposant d'un correspondant de sécurité régional, dont la principale mission sera d'aider à l'efficacité de la démarche auprès des clubs
- Etablissant une convention avec chacun des aéro-clubs de la région
- Informant régulièrement la FFA du déroulement de ces actions.

Fait à CHOLET le 1 Janvier 2014

Le Président du Comité Régional Aéronautique Des Pays de la Loire

Jean-François ROYER

Adhésion de l'Aéro-club ACPC de Cholet à cette démarche

Le Président

Dominique COUSSEAU



1.3 Organisation au sein de l'Aéro-club ACPC de Cholet

1.3.1 Conseil d'administration

En respect du fonctionnement statutaire de l'ACPC, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur les modalités de mise en œuvre de la démarche SGS dans les termes ci-après :

MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE

La mise en œuvre de la démarche de gestion de la sécurité a été validée au sein de l'ACPC lors de la réunion de Conseil d'Administration du 14 Décembre 2013

Le Conseil d'Administration a donné un avis favorable sur :

La signature par le club de la convention avec le Comité Régional Aéronautique.

La mutualisation des moyens pédagogiques avec l'Aéroclub de Mauléon (79)

L'acte d'engagement présenté par le président.

Ce document fera partie intégrante du Manuel SGS qui sera remis à tous les adhérents

L'utilisation de « Aérodiagnostic » comme support d'évaluation initiale puis périodique.

Il a été décidé que le suivi du plan d'actions serait à l'ordre du jour de chaque réunion non exceptionnelle du Conseil d'Administration

La poursuite du fonctionnement de la commission sécurité

La composition de cette commission a été officialisée.

Elle comprendra :

Le président du club (qui en assurera la présidence)

Le responsable pédagogique

Le correspondant sécurité - prévention

Elle pourra inviter tout cadre de l'ATO et tout stagiaire en mesure d'apporter un témoignage.

La création d'une fonction de correspondant sécurité-prévention

Il a été décidé que ce correspondant serait choisi pour ses compétences par le bureau de l'ACPC qui validerait cette nomination. Le correspondant exercera bénévolement sa fonction.

1.3.2 Adaptation des statuts

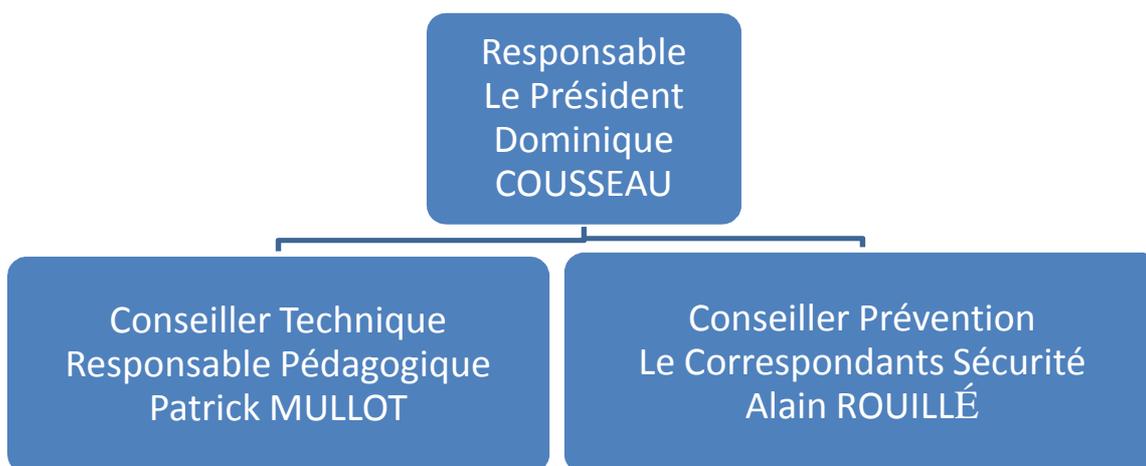
Les statuts de l'ACPC ont été relus par le Conseil d'Administration. Il n'est pas apparu de nécessité d'apporter des modifications liées au passage à A T O et à la mise en place d'un S G S.

1.3.3 Organisation de la structure SGS

a) Organigramme et rôle de chacun

La structure SGS est basée sur la structure de la commission sécurité/prévention créée en AG le 29 Mars 2013

L'encadrement de cette structure est défini comme suit :



b) Commission Prévention/Sécurité

Rôle de la commission :

Le rôle de la commission est d'être le garant de la pratique du pilotage au sein de l'ATO dans le respect des pratiques sécuritaires.

Missions de la Commission :

Pratiquer une évaluation du niveau de prévention au minimum annuellement, en utilisant Aérodiagnostic

Recueillir et analyser les rapports de dysfonctionnements survenus

Proposer au Conseil d'Administration des mesures à prendre afin d'éviter le renouvellement de ces dysfonctionnements.

Donner un avis sur les avenants et mises à jour du Manuel d'Opérations dès lors qu'ils ont une incidence sur la sécurité

Transmettre ces avenants pour validation à et par l'autorité

Transmettre à la FFA, sous la forme REX, les dysfonctionnements analysés au sein de l'ATO.

Moyens de la Commission

La commission est composée :

- Du président de l'aéro-club Dominique COUSSEAU
- Du Responsable Pédagogique Patrick MULLOT
- Du correspondant prévention-sécurité Alain ROUILLÉ

La commission peut faire appel à toute personne supplémentaire pour ses compétences



La commission dispose de toutes les informations internes requises pour bien remplir sa mission

La commission peut acquérir les informations extérieures, lui permettant d'assurer son rôle
La commission établira un compte-rendu de chacune de ses réunions. Ce compte-rendu sera transmis à chaque membre du conseil d'administration par le président, qui en fera la présentation.

c) Correspondant Prévention/Sécurité

ROLE MISSIONS ET MOYENS DU CORRESPONDANT SECURITE - PREVENTION

L'ACPC a décidé de créer la fonction de correspondant sécurité-prévention dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité, qui fait partie intégrante de la structure A T O.

Rôle du correspondant :

Le rôle du correspondant est spécifiquement un rôle d'animateur. Il doit donc contribuer de façon continue à faciliter l'amélioration du niveau de prévention des accidents et incidents au sein de l'ATO, et plus globalement au niveau de l'aéro-club.

Il devra rendre compte au moins mensuellement au président du déroulement de sa mission.

Missions du correspondant :

Les missions du correspondant sont :

Contribuer à la mise en œuvre des actions retenues dans le plan de prévention élaboré sur la base de Aérodiagnostic

Contribuer à l'actualisation constante des actions de prévention, notamment dans le cadre du système global de sécurité

Susciter le retour d'informations de la part de tous les acteurs de l'ATO, cadres comme stagiaires, et organiser leur analyse.

Contribuer à la promotion de la prévention, notamment par la diffusion des informations pertinentes auprès des acteurs de l'ATO

Participer à l'analyse des dysfonctionnements au sein de la commission sécurité de l'ATO

Tenir à jour, et à disposition du bureau du club un état statistique et technique des accidents et incidents survenus.

Toute mission spécifique que pourrait lui confier le président dans le cadre du SGS.

Moyens du correspondant :

Le correspondant, pour l'exercice de ses missions, est directement rattaché au président

Il devra informer le président au plus tôt s'il estime ne pas disposer des moyens lui permettant d'assurer ses missions

Il est destinataire de toutes les informations qui ont trait à la prévention

Il est destinataire via le HT des éléments de veille réglementaire obtenus par la clé FI.

Il peut demander tous les éléments lui permettant d'avoir la meilleure connaissance des actions en cours ou passées au sein de l'ATO. En cas de difficultés, le président aidera à l'obtention de ces informations.

Le correspondant est l'interlocuteur privilégié du HT pour les questions de prévention. Il doit être informé par le HT de toute mise à jour du Manuel d'Opérations pouvant avoir un lien avec la sécurité.

Le correspondant est l'interlocuteur privilégié du correspondant sécurité du Comité Régional Aéronautique, avec qui il est en lien direct.

Le correspondant est associé à l'élaboration et à l'actualisation du plan de prévention.

Le correspondant dispose des accès aux informations spécifiques, notamment aux espaces dédiés à la prévention dans le domaine aéronautique.

Le correspondant prévention ne disposent d'aucun moyen coercitif, qui serait incompatible avec leur mission d'animateur.



2. Actions et management

2.1 Acte d'engagement du président

SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE ENGAGEMENT DU PRESIDENT DE L'AERO-CLUB ACPC DE CHOLET

L'Aéro-club ACPC de Cholet attache la plus haute importance à la prévention des accidents et des incidents liés à la pratique du pilotage.

Dans le cadre de l'obtention de l'approbation ATO, l'ACPC met en place un Système de Gestion de la Sécurité.

Pour en faciliter la réussite, le Président de l'ACPC s'engage à promouvoir la prévention en douze étapes en :

Adhérant à la convention proposée par le Comité Régional Aéronautique des Pays de la Loire Validant et diffusant le présent engagement

Affectant un membre compétent de l'aéro-club à la mission de promotion de la prévention

Définissant par écrit les missions de cette personne et les moyens mis à sa disposition

Mettant en place une commission de prévention interne à l'ACPC

Définissant par écrit le rôle, le mode de fonctionnement et les moyens de cette commission, notamment l'identification et l'analyse des dysfonctionnements mettant en œuvre Aérodiagnostic

Elaborant un plan de prévention sur la base des écarts identifiés, notamment grâce à Aérodiagnostic

Mettant en œuvre les actions hiérarchisées de ce plan de prévention

En réalisant un suivi de ces actions, dont un état sera fait au moins lors de chaque réunion du Conseil d'Administration

Collaborant régulièrement avec le correspondant prévention/sécurité du C R A P L

Collaborant avec la commission sécurité de la F F A, notamment par l'utilisation du REX

Fait à CHOLET le 14 Décembre 2013

Le Président :

Dominique COUSSEAU



2.2 Définition d'une politique générale – Programme d'actions

La politique générale est présentée dans les conventions signées par l'ACPC, et dans l'acte d'engagement.

Le programme d'actions est présenté dans l'acte d'engagement. Sa mise en œuvre effective est précisée ci-après :

Adhérent à la convention proposée par le Comité Régional Aéronautique

La convention a été signée le 7 Novembre 2013. Elle est affichée dans les locaux de l'ACPC, et disponible sur le site de l'ACPC. (<http://www.acp-cholet.fr/>)

Validant et diffusant le présent engagement

L'engagement du Président est intégré au Manuel SGS qui est remis à tous les nouveaux membres. Il est affiché dans les locaux de l'ACPC.

Affectant un membre compétent de l'aéro-club à la mission de promotion de la prévention

Le correspondant prévention/sécurité a été retenu. Son nom et ses coordonnées sont indiqués dans le Manuel SGS

Définissant par écrit la mission de cette personne et les moyens mis à sa disposition

Ses rôles, ses missions et les moyens du correspondant sont présentés au chapitre 1.3.3 du Manuel SGS.

Mettant en place une commission de prévention interne au club

La commission est créée au sein du club. Elle met en place des actions dans le cadre de la définition ci-après.

Définissant par écrit le rôle, le mode de fonctionnement et les moyens de cette commission, notamment l'identification et l'analyse des dysfonctionnements.

Ces éléments sont définis dans le chapitre 1.3.3 du Manuel SGS.

Mettant en œuvre Aérodiagnostic

La mise en œuvre de Aérodiagnostic est en cours de réalisation au sein du club à partir de la dernière version de Aérodiagnostic disponible sur le site FFA afin de disposer d'une évaluation initiale. Une évaluation au moins annuelle sera réalisée ensuite.

Elaborant un plan d'actions prévention sur la base des écarts identifiés, notamment grâce à Aérodiagnostic

Un plan d'actions prévention sera mis en place au sein du club. Il sera actualisé en intégrant les résultats de l'évaluation précitée. Il sera réalisé sous la forme disponible sur le site FFA.

Mettant en œuvre les actions hiérarchisées de ce plan de prévention

Les modalités et la planification de la mise en œuvre de chaque action seront précisément définies dans le plan d'actions prévention.

En réalisant un suivi de ces actions, dont un état sera fait au moins lors de chaque réunion du conseil d'administration

Lors de chaque réunion du CA, les membres recevront le plan d'actions prévention actualisé afin d'en vérifier la mise en œuvre.

Collaborant régulièrement avec le correspondant sécurité du CRA

Collaborant avec la commission sécurité de la FFA, notamment par l'utilisation du REX



2.3 Bilan initial

Un bilan initial sera réalisé lors de la mise en place de la démarche SGS afin de disposer d'une référence de prévention.

Le bilan initial sera réalisé en utilisant l'outil Aérodiagnostic S G S.

Le système Aérodiagnostic complet est disponible dans le site FFA, dans la partie « espace dirigeants »

2.4 Plan d'actions – Présentation des mesures

Le plan d'actions sera initialement élaboré à partir de Aérodiagnostic.

Toutefois :

- Un plan d'actions existant déjà au sein de l'ACPC, les actions en cours seront reprises dans le plan élaboré dans le cadre du SGS
- Le plan d'actions sera constamment évolutif, puisqu'il sera actualisé lors de chaque analyse de dysfonctionnements nécessitant la mise en œuvre d'actions nouvelles.

Trame du plan d'actions

OBJECTIF	ACTION	Responsable	DELAI	RMK
Informers les membres de.....	Rédiger une note..... Afficher cette note sur..... Adresser un mail à.....	Le Président	30/04	
Garantir l'immobilisation des avions lors de....	Mettre à disposition des pilotes les équipements requis pour	Le correspondant	Avant fin mai	

2.5 Mesures de performance et indicateurs

Les mesures de performance sont réalisées grâce à la notation générée par Aérodiagnostic. L'évolution de cette notation sera portée à la connaissance des membres lors de chaque nouvelle utilisation.

Les indicateurs seront de deux types :

L'évolution du code couleur généré par Aérodiagnostic

Le suivi statistique des dysfonctionnements recensés

Attention : L'augmentation du nombre de dysfonctionnements rapportés est un élément positif, traduisant une prise de conscience des acteurs, ce qui va dans le sens du management de la prévention. Par contre, le niveau de danger et de risque caractérisant ces dysfonctionnements doit diminuer progressivement et régulièrement.



2.6 Recueil et exploitation des dysfonctionnements

Le recueil et l'exploitation des dysfonctionnements sont des actions existantes au sein de l'ACPC.

Leur formalisation et leur suivi vont être accrus dans le cadre du SGS. Les principes sont les suivants :

- ✓ Sensibilisation par le correspondant sécurité/prévention de tous les cadres, notamment des instructeurs et des élus à l'importance du report des dysfonctionnements et écarts identifiés.
- ✓ Information lors de l'accueil de chaque nouvel adhérent sur la démarche SGS mise en œuvre au sein de l'ACPC, et sur le principe du report des dysfonctionnements
- ✓ Mise à disposition dans la salle pilotes de l'ACPC d'un registre de recueil de ces dysfonctionnements, avec possibilité de relation nominative ou anonyme des événements. Les éléments seront transmis par l'auteur au correspondant prévention sous toute forme adaptée (mail, poste, remise directe...)
- ✓ Suivi par le correspondant prévention/sécurité des éléments recueillis, pouvant se traduire suivant le caractère d'urgence pressenti, par :
 - ✓ Réunion spécifique de la commission prévention/sécurité
 - ✓ Analyse lors de la prochaine réunion de la commission
 - ✓ Mise en œuvre de mesures de première urgence si la nécessité en est pressentie.
- ✓ Lors de la réunion de la commission, une étude des causes sera réalisée.
- ✓ Le plan d'actions sera actualisé, en intégrant les objectifs et décisions retenus.
- ✓ Si nécessaire, la commission pourra faire appel à des aides extérieures, notamment le correspondant prévention du Comité Régional Aéronautique.

2.7 Association des structures statutaires

Le bon fonctionnement du SGS passe par l'adhésion des élus de l'association. A cette fin, lors de chaque réunion de Bureau et de Conseil d'Administration, l'ordre du jour comprendra un chapitre sur la sécurité et les travaux du Système de Gestion de la Sécurité.

Ce chapitre sera toujours traité en début de réunion.

Le principal support utilisé sera le plan d'actions.

Les mesures de prévention retenues seront portées à la connaissance des élus, et l'engagement financier qu'elles pourraient nécessiter sera acté.



2.8 Promotion de la prévention et du système

Le Système de Gestion de la Sécurité est une démarche primordiale pour l'épanouissement de l'aéro-club.

Il est nécessaire d'en garantir la meilleure performance, afin de garantir à nos pilotes et stagiaires le meilleur niveau de sécurité

C'est également un Système qu'il convient de faire connaître à nos futurs adhérents, et qui peut conditionner leur orientation vers le pilotage.

A cette fin, l'ACPC a retenu trois orientations fortes, complétées en tant que besoin par des actions ponctuelles :

Tous les adhérents et salariés de l'ACPC recevront le manuel SGS, et seront invités à s'associer à la démarche et promouvoir le système
Toutes les actions de prévention, validées par le Conseil d'Administration seront portées à la connaissance des membres
Tous les résultats des mesures de performances et indicateurs seront adressés à tous les membres.

3. Moyens retenus

3.1 Moyens humains liés au système fédéral

a) Commission sécurité fédérale

La commission sécurité de la FFA a pour rôle d'aider les aéro-clubs à améliorer constamment leur niveau de prévention.

L'ACPC utilisera le support de cette commission notamment pour disposer :

- De statistiques nationales actualisées
- D'informations sur l'identification de risques nouveaux, et de mesures de prévention adaptées
- Disposer de supports fédéraux tels que :
 - Guides
 - Affichettes
 - Vidéos
 - Autodiagnostic

b) Correspondant prévention du CRAPL

L'ACPC fera appel à l'aide et au support du correspondant prévention/sécurité du CRA à des fins techniques et de promotion, notamment :

- Aide lors d'analyses de dysfonctionnements délicates
- Assistance lors de réunions de sécurité pour les adhérents
- Présentation d'outils et de supports nouveaux émanant de la FFA



L'ACPC sera également à l'écoute du correspondant du CRAPL pour toutes propositions qu'il pourrait formuler

c) Veille réglementaire

La veille réglementaire sera assurée au niveau national via la « clé FI ». Le Responsable pédagogique de l'ACPC, destinataire de cette clé et de ses mises à jour est chargé de l'identification des points qui pourraient avoir un rapport avec la sécurité.

Ce suivi lui permettra de porter à la connaissance du président et du correspondant prévention les informations pertinentes.

d) Utilisation du système REX

L'ACPC, dans le cadre de son SGS utilisera ce système de deux façons :

- En lui transmettant les dysfonctionnements ayant fait l'objet d'une analyse, et les mesures de prévention retenues.
- En utilisant les informations émanant du REX, et les mesures de prévention identifiées.

3.2 Moyens humains de L'aéro-club ACPC De Cholet

a) Commission sécurité de l'ATO de l'ACPC

Structure présentée au chapitre 1.3.3, elle est l'organe opérationnel de la démarche SGS mise en œuvre

b) Correspondant prévention/sécurité de l'ATO

Le correspondant est l'animateur prévention L'ACPC. La définition de ses fonctions est présentée au chapitre 1.3.3

Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents de l'association pour l'ensemble des actions de prévention et de sécurité.

3.3 Moyens techniques

a) Outil d'évaluation initiale et périodique : Aérodiagnostic S G S

Cet outil est composé de grilles de questions, et génère des indicateurs qui permettront d'identifier les dangers et les risques, et d'élaborer un plan d'actions.

Cet outil, réalisé par la FFA, et régulièrement actualisé servira de base d'évaluation, et son utilisation au moins annuelle permettra de suivre l'évolution du niveau de prévention.

Les grilles que nous utiliserons au sein de l'ATO sont présentées en annexe



4. Relation avec l'autorité

4.1 Suivi interne

Le garant des relations avec l'autorité est le Dirigeant Responsable de L'aéro-club ACPC de Cholet.

Il peut toutefois se faire représenter auprès de l'autorité par le Responsable Pédagogique, ou le Correspondant Prévention/Sécurité de l'association en fonction de l'objet ou de la nature de la rencontre.

Suivi interne

Le suivi interne sera effectué par le Dirigeant Responsable ou par une personne désignée par lui. Ce suivi interne sera effectué au moins une fois par an ou sur demande expresse du Président de l'Association. Le suivi interne sera effectué en utilisant la grille de suivi interne présentée en annexe au chapitre 5.2.

Les conclusions du pré-audit interne seront transmises à la Commission Prévention-Sécurité de l'Aéroclub afin d'adapter le plan d'actions.

Les conclusions des pré-audits internes seront archivées sous format papier ou numérique par la Commission Prévention-Sécurité de l'Aéroclub.

4.2 Visites par l'autorité

Des visites seront réalisées par l'autorité afin de vérifier les conditions de mise en œuvre du Système de Gestion de la sécurité.



5. Annexes

5.1 Fiche de notification de dysfonctionnement

Aéro-club ACPC De Cholet	Relation de dysfonctionnement	N°
<p>Important : Cette fiche permet de rapporter un dysfonctionnement afin qu'il soit analysé par la commission prévention/sécurité du club. Il s'agit d'une action de prévention visant à éviter que ce type de dysfonctionnement se reproduise à l'identique, ou de façon similaire.</p> <p>Le rédacteur de cette fiche peut se présenter, ou garder l'anonymat. Dans tous les cas, le rédacteur de cette fiche ne pourra pas se voir infliger de sanctions internes à l'association.</p>		
<p>Résumé du dysfonctionnement :</p>		
<p>Date(s) de survenance :</p>		
<p>Présentation chronologique des faits ayant (d'après le rédacteur) contribué à la survenance de ce dysfonctionnement : (il ne s'agit en aucun cas d'interprétation mais d'éléments observés ou connus dont la combinaison ou l'enchaînement ont pu contribuer au dysfonctionnement) :</p>		
<p>Dangers et/ou risques survenus, ou potentiels qui, d'après le rédacteur sont en rapport avec le ou les dysfonctionnement(s) rapporté(s) :</p>		



Suites immédiates données (avant la rédaction et la communication du présent document) :			
Rédigé le :	Adressé au correspondant prévention le :	Coordonnées (facultatifs) du rédacteur	Reçu par le correspondant le :

5.2 Grille de suivi interne

SUIVI INTERNE		
Rubrique	Niveau de satisfaction	Suites nécessaires
Mise en œuvre du SGS		
Existence d'une structure SGS		
Existence d'un manuel SGS		
Approbation de ce manuel		
Existence d'une structure opérationnelle		
Définition des responsabilités des acteurs		
Principes de fonctionnement		
Adhésion à l'engagement FFA		
Convention avec le CRAPL		
Compatibilité avec les statuts vérifiée		
Conseil d'administration consulté		



Engagement et politique		
Acte d'engagement du dirigeant responsable		
Définition d'une politique de prévention		
Evaluation et prise en compte des risques		
Evaluation régulière des risques		
Evaluation du niveau de prévention		
Recueil et exploitation des dysfonctionnements		
Organisation du recueil des dysfonctionnements		
Confidentialité		
Actions de prévention		
Elaboration d'un plan d'actions		
Mise en œuvre des actions		
Actualisation du plan d'actions		
Communication interne		
Communication sur le contenu du manuel		
Communication sur le plan d'actions		
Actualisation		
Actualisation régulière du manuel		
Archivage		
Suivi		
Organisation du suivi interne		